

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1499

4 août 2009

### SOMMAIRE

Alza Imo Invest S.A. ....	71916	Interneptune Holding .....	71935
Aqua Investment S.A. ....	71918	Interneptune S.A., SPF .....	71935
Ariana Holding .....	71950	J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l. .....	71918
Arlington Special Situations Europe S.à r.l. .....	71952	KC Lux S.à r.l. ....	71947
Ascain Immobilière S.à r.l. ....	71909	Kinkade Properties .....	71912
Association des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Biwer, association sans but lucratif .....	71911	Kippin S.A. ....	71952
Bear Stearns International Funding III S.à r.l. ....	71910	LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l. ....	71926
Bear Stearns International Funding II S.à r.l. ....	71909	LSF6 Lux Investments III S.à r.l. ....	71926
Bear Stearns International Funding I S.à r.l. .....	71908	Management Advisors S.A. ....	71911
Carnesa S.A. ....	71910	Marlow Investments .....	71943
Carpathian Properties S.à r.l. ....	71916	Menn Internationale Transporte S.à r.l. ..	71907
Cegedel International S.A. ....	71940	Mondialtex S.A. ....	71912
Cegedel-Participations S.A. ....	71928	MSEOF Luxury S.à r.l. ....	71913
Central Europe Investment S.A. ....	71909	MSEOF Stempelfabrik S.à r.l. ....	71914
Codefa S.A. ....	71913	Nadiv Investments S.A. ....	71914
Credipar S.A. ....	71913	New Ypso Management Benetti S.C.A. ..	71908
Dagobert Holding S.A. ....	71906	Noral Holding S.A. ....	71917
Digital Stores (AT) S.à r.l. ....	71919	O.C.A. Beteiligung A.G. ....	71910
Domaine de la Couronne de Chêne S.A. .....	71951	PG International S.A. - Polaris Group In- ternational S.A. ....	71911
DS Eupen S.à r.l. ....	71906	Profimolux .....	71947
Electronics Shop Invests S.A. ....	71949	QS Holdings S.à.r.l. ....	71914
Faba S.A. ....	71939	Société d'Investissement Porte de l'Etoile .....	71915
Financière Daunou 11 S.A. ....	71906	Société Financière du Midi SAH .....	71951
Finover S.A. ....	71907	Soteg S.A. ....	71932
FMP (Luxembourg) S.à r.l. ....	71915	Thalna S.A. ....	71907
Geox Holland B.V. Luxembourg Branch .....	71908	TNK-BP Finance S.A. ....	71952
Gewerkschaftsheim - Maison du Peuple ..	71938	Tolmina S.A. ....	71917
Gutland Mëllech S.A. ....	71912	Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l. ....	71917
Hanora S.A. ....	71943	UniCredit International Bank (Luxem- bourg) S.A. ....	71952
HMI S.A. ....	71906	Viennoise S.A. Holding .....	71950
		Weather Investments Funds I S.A. ....	71915
		Zurich Eurolife S.A. ....	71916

**Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Les comptes annuels pour la période du 16 janvier 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089766/11.

(090106902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**DS Eupen S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 90.108.

## EXTRAIT

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2009, enregistré à Luxembourg AC, le 3 juillet 2009, LAC/2009/26155, aux droits de soixante-quinze euros (75,- EUR), que la société "DS EUPEN S. à r.l. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 90.108 ayant son siège social à Luxembourg au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée par acte de Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 10 décembre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 17 du 8 janvier 2003, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au siège social de la société au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009089857/5770/19.

(090107524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Dagobert Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DAGOBERT HOLDING S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009090040/12.

(090107049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**HMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 82.246.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009089659/12.

(090106763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Thalna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 94.072.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2009.  
SG AUDIT SARL  
Signature

Référence de publication: 2009089688/12.

(090106780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Finover S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.313.

1. Le siège social de la société Finover S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B 52.313, au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg est dénoncé avec effet au 10 juin 2009.

2. Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation conclu et signé entre:

Société domiciliée: Finover S.A., société anonyme  
6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 52.313

et Domiciliaire: Maitland Luxembourg S.A., société anonyme  
58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B 13.583

en date du 10 septembre 2003 est terminé à partir du 10 juin 2009.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.  
Maitland Luxembourg S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009089824/20.

(090107370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Menn Internationale Transporte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.394,67.**

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.  
R.C.S. Luxembourg B 43.258.

**AUFLÖSUNG**

*Auszug*

Den Entschlüssen vom 6. Juli 2009 des einzigen Aktionär der MENN INTERNATIONALE TRANSPORTE S.à r.l., die in Auflösung getreten ist, folgend, ist festzustellen, dass

1. die Auflösung der Gesellschaft abgeschlossen ist.

2. die Bücher und die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während eine Dauer von fünf Jahren am alten Gesellschaftssitz aufbewahrt werden und, dass die etwaigen Beträge und Werte, die den Gläubigern und den Aktionären, die nicht beim Abschluss der Auflösung der Gesellschaft anwesend waren, für die jeweiligen Betroffene am alten Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Begläubigter Auszug, ausgestellt für Publikation im Mémorial, Amtliche Sammlung der Gesellschaften und Verbände.

Wasserbillig, den 6. Juli 2009.  
Ferdinand MENN  
Liquidator

Vertreten durch Dan EPPS

Référence de publication: 2009088645/22.

(090106464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**New Ypso Management Benetti S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

R.C.S. Luxembourg B 137.176.

Le contrat de domiciliation conclu entre la société NEW YPSO MANAGEMENT BENETTI S.C.A., immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137176, avec siège social 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître François BROUXEL a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

François BROUXEL.

Référence de publication: 2009088649/11.

(090106585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 817.020,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mark Pearlman, ayant son adresse professionnelle One Canada Square, E14 5AD, Londres, Royaume-Uni, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Alain Picherit, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer Thierry Maes, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer David J O'Neill, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009088674/22.

(090106313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Geox Holland B.V. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.103.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 10 juin 2009*

Le conseil d'administration a décidé de révoquer Monsieur Luciano SANTEL de son mandat d'administrateur délégué de la succursale luxembourgeoise.

Le conseil d'administration décide de nommer comme nouveaux représentants permanents de la succursale luxembourgeoise pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lodovico MAZZOLARI, né le 15 mars 1946 à Grumello Cremonese, Italie, demeurant au 27, Piazza Roma, I-26100 Cremona

- Monsieur Livio LIBRALESSO, né le 11 octobre 1965 à Venise, Italie, demeurant au 7, via R. Carriera, I-30174 Venise.

Les représentants permanents auront tous les pouvoirs de gestion journalière et ceux prévus par les statuts et pourront notamment accomplir (seuls pour toute valeur jusqu'à 50.000 Euros, conjointement pour toute valeur supérieures à 50.000 Euros) tous les actes d'administration et de disposition non réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009089030/21.

(090106428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Central Europe Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 98.538.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale de la Société, datée du 26 mars 2009, que:

1. Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé pour une période de 6 années:

- Monsieur Marcel Stephany, Administrateur et Président du conseil d'administration;
- Monsieur Luc Sunnen, Administrateur; et
- Monsieur Christophe Fender, Administrateur.

2. Le mandat du commissaire aux comptes, CERTIFICA Luxembourg S.à r.l., RCS B 86770, avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été renouvelé pour la même période.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale devant se tenir en l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009089046/21.

(090106604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Ascaïn Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 12, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 102.627.

—  
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2009:

Le siège social est transféré du 46, rue Louis XIV, L-1948 Luxembourg au 12, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009088651/11.

(090105626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 217.022,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.103.

—  
Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mark Pearlman, ayant son adresse professionnelle One Canada Square, E14 5AD, Londres, Royaume-Uni, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Alain Picherit, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer Thierry Maes, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer David J O'Neill, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009088675/22.

(090106330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Bear Stearns International Funding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 416.976,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 128.776.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Xavier Borremans, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérante de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mark Pearlman, ayant son adresse professionnelle One Canada Square, E14 5AD, Londres, Royaume-Uni, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat;
- de nommer Alain Picherit, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer Thierry Maes, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée;
- de nommer David J O'Neill, ayant son adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009088676/22.

(090106339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**O.C.A. Beteiligung A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 75.445.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009089411/11.

(090107315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Carnesa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 12.124.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 13 mai 2009*

Est nommée administrateur unique:

- La société CACTUS S.A.  
Route d'Arlon (Belle Etoile)  
L-8050 BERTRANGE

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2014.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, SOCIETE ANONYME  
2, avenue Charles de Gaulle  
L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009.

*Pour la société CACTUS S.A.*

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009089168/21.

(090106343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

**PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

—  
*Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, José CORREIA et Géraldine SCHMIT, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009089871/16.

(090107653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Management Advisors S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 64.260.

—  
*Dénonciation du siège social*

En date du 9 juillet 2009:

L'agent domiciliataire Euro-Suisse Audit (Luxembourg), dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme MANAGEMENT ADVISORS S.A., et ce, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.  
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)  
Signature

Référence de publication: 2009089854/15.

(090106681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Biwer Pompjeeën a.s.b.l., Association des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Biwer, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6834 Biwer, 6, Kiirchstrooss.

R.C.S. Luxembourg F 1.443.

—  
In der Generalversammlung vom 24.01.2009 wurde folgende Änderung der Statuten festgehalten:

*Alt*

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE BIWER, association sans but lucratif, BIWER POMPJEEËN, Vereenegung ouni Gewinnzweck.

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung ist im Feuerwehrlokal in L-6833 Biwer, Haaptstrooss. Die Postadresse ist zu L-6834 Biwer, 8, Kiirchstrooss.

*Neu*

**Art. 1.** Die Vereinigung trägt den Namen ASSOCIATION DES SAPEURS-POMPIERS DE LA COMMUNE DE BIWER, association sans but lucratif, Übersetzung: BIWER POMPJEEËN, Vereenegung ouni Gewinnzweck.

Offizielle Abkürzung: BIWER POMPJEEËN a.s.b.l.

**Art. 2.** Der Sitz der Vereinigung ist in 6, Kiirchstrooss, L-6834 Biwer. Das Feuerwehrlokal liegt in L-6833 Biwer, Haaptstrooss.

Biwer, den 24. Januar 2009.

M. Mehlen / R. Benner / J. Schaefer  
*Kommandant / Unter-Kommandant / Sekretär*

Référence de publication: 2009076909/23.

(090091254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2009.

---

**Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, SCHMIT Géraldine, PEIGNEUX Alain, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009088652/17.

(090105559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Mondialtex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 74.814.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 30 juin 2009*

Monsieur SAVIO Alberto, Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DE BERNARDI Angelo est renommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

MONDIALTEX S.A.

Angelo DE BERNARDI / Régis DONATI

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009088665/17.

(090106056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Gutland Mëllech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.810.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 mars 2009 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg*

*Résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Jean QUINTUS et COSAFIN S.A. représentée par M. Jacques Bordet, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au poste d'Administrateurs et de nommer Fiduciaire HRT, 23, Val Fleuri, Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes de la société.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009089067/20.

(090105587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Credipar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.385.

—  
*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les administrateurs de la Société, CORREIA José, ROSATI Violene et SCHMIT Géraldine, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009088653/16.

(090105568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Codefa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 76.782.

—  
*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du Conseil d'Administration le 1<sup>er</sup> juillet 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

SCHMIT Géraldine et CORREIA José, Administrateurs B de la Société ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2009088654/16.

(090105571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**MSEOF Luxury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.492.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.210.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Madame Lynn Taylor, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 25 juin 2009;
2. élire Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Lynn Taylor, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance est maintenant composé de trois gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Monsieur Martijn Bosch et Madame Wendy Lowe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009089037/22.

(090106492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**QS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.217.122,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 103.193.

---

Il est à noter que l'adresse professionnelle des gérants Stewart Kam-Cheong et Olivier Dorier est la suivante:

6C, Parc d'Activités Syrdall

L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations.

Munsbach, le 9 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2009089060/16.

(090105561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Nadiv Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 104.571.

---

*Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les Administrateurs de la Société, SCHMIT Géraldine, DUNDON Alan et DOME Eddy, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009088657/16.

(090105589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**MSEOF Stempelfabrik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.707.425,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.214.

---

*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2009*

Il résulte des résolutions adoptées par l'associée unique de la Société à Luxembourg le 25 juin 2009 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Madame Lynn Taylor, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet au 25 juin 2009;

2. élire Monsieur Martijn Bosch, né le 28 octobre 1976 à Hengelo, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves, L-2633 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Lynn Taylor, gérant démissionnaire.

Le conseil de gérance est maintenant composé de trois gérants à savoir Madame Judith Ajayi, Monsieur Martijn Bosch et Madame Wendy Lowe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009089036/22.

(090106484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**FMP (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 61.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 86.917.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique tenue en date du 12 juin 2009*

*Première résolution*

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Eddy Dôme et Géraldine Schmit, gérants de la société, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009088661/17.

(090105794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Société d'Investissement Porte de l'Etoile, Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 34.824.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 juin 2009 de la société, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 29 août 1990*

*Résolutions*

L'assemblée accepte la démission de Mme Carla Machado, demeurant à L-6225 Altrier, 8, op der Rausch, en tant qu'administrateur.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Victor Rockenbrod, demeurant à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée accepte la nomination de Monsieur Victor Rockenbrod, demeurant à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse, en tant qu'administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Rene Moris

Administrateur

Référence de publication: 2009089159/20.

(090106230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Weather Investments Funds I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.069.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil de gérance de la Société prises en date du 13 juillet 2009 que le siège social de la société est été transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.  
Pour Weather Investments Funds S.A.  
SGG S.A.  
Mandataire  
Signatures

Référence de publication: 2009089832/17.

(090107099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Alza Imo Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.259.

—  
EXTRAIT

En date du 13 juillet 2009, la société Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé "Interconsult" a dénoncé le siège de la société ALZA IMO INVEST S.A., avec effet immédiat.

Luxembourg International Consulting S.A. en abrégé "Interconsult" a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat en date du 13 juillet 2009.

Messieurs Alexis Kamarowsky, Federigo Cannizzaro di Belmontino et François Manti ont démissionné, avec effet immédiat, de leur fonction d'Administrateurs de la Société en date du 13 juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009089844/17.

(090106693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Carpathian Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089757/11.

(090106915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 novembre 2008 au siège social à 10.00 heures*

1: L'Assemblée dissout le conseil d'Administration précédent avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008 qui était composé comme suit:

- Monsieur Nicolas Burnett, démissionnaire
- Monsieur Palmer Seamus, démissionnaire
- Monsieur John Michael Vincent, démissionnaire

2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'administrateur avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2008:

- Monsieur Antoine Baronnet, ayant son adresse professionnelle au Alfred Escherstrasse 50, CH-8002 Zürich, ce mandat étant valable jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes annuels 2013.
- Monsieur James Doyle, ayant son adresse professionnelle au Rue des Scillas 45, L-2529 Howald, ce mandat étant valable jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes annuels 2013.
- Monsieur Olivier Goiot, ayant son adresse professionnelle au Rue des Scillas 45, L-2529 Howald, ce mandat étant valable jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes annuels 2013.
- Monsieur John Michael Vincent, ayant son adresse professionnelle au Rue Edouard Vaillant 96, F-92300 Levallois Perret, ce mandat étant valable jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de 2014 qui statuera sur les comptes annuels 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009089716/26.

(090107284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Tommy Hilfiger Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.060.

—  
DECLARATION

Il est porté à la connaissance que les nouvelles adresses de certains associés de la Société ainsi que le nom du registre auprès duquel l'un des associés est inscrit sont les suivants:

APAX WW NOMINEES, LTD

adresse: 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN

nom du registre: Companies House

LUXEMBOURG ELMIRA 2 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 3 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 4 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 5 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 6 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 7 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

LUXEMBOURG ELMIRA 8 S.à r.l.

adresse: 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009088680/32.

(090106463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Tolmina S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.419.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009089403/11.

(090107335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Noral Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 11.488.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

*Administrateur*

Référence de publication: 2009089412/11.

(090107309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.436.

—

Il résulte de lettres, adressées à la société en date du 6 juillet 2009, que Messieurs Scott KRAEMER et Frederick KLOPFER, démissionnent de leur poste de gérant, avec effet au 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Extrait sincère et conforme

J.P. MORGAN PARTNERS LUXEMBOURG I S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009089181/15.

(090106465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Aqua Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 101.534.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg en date du 11 juin 2009 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, né à Vielsam (Belgique), le 16.01.1975, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Marc KOEUNE, né à Luxembourg, le 04.10.1969, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Nicole THOMMES, née à Arlon (Belgique), le 28.10.1961, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Andrea DANY, née à Trier (Allemagne), le 14.08.1973, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Gianluca NINNO, né le 7.04.1975 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Natale CAPULA, né le 1.11.1961 à Villa San Giovanni (Italie), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- La société Luxembourg Management Services S.à r.l. ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, RCS Luxembourg B 121.551. Le représentant permanent de la société est Monsieur Gianluca NINNO, né le 7.04.1975 à Policoro (Italie), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Le nombre d'administrateurs de catégorie passant de quatre à trois.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CeDerLux-Service; S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société FGS CONSULTING LLC, ayant son siège social à 520 S. 7th Street, Suite C Las Vegas, NV 89101, immatriculation E0048502007-7 auprès du Secretary of State Nevada.

Ils achèveront le mandat de leurs prédécesseurs qui viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009089814/39.

(090107646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Digital Stores (AT) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.117.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of June.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IMC Group Limited, a Limited Company established under the laws of the Isle of Man, registered under the Companies Act 2006 with company number 002728v, having its registered office at 19 Peel Road, Douglas, Isle of Man, IM1 4LS, represented by Christopher Richard JAMES, Finance Director,

represented by Mr François GEORGES, chartered accountant, born on the 20th of March 1967 at Luxembourg, residing professionally at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on the 11th June, 2009.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has required the undersigned notary to record the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a société à responsabilité limitée under the name of "Digital Stores (AT) S.à r.l." (hereinafter the "Company").

**Art. 2. Purpose.** The purpose of the company is to launch and operate a digital store, to sell music downloads and physical goods including CDs, tickets and memorabilia.

The purpose of the company is also to manage digital content distribution whether by satellite or other means as well as to create on line sales programs both for clients and for its own purpose, either in the Grand Duchy of Luxemburg or abroad.

The company may also make any transactions pertaining directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as an unlimited partner with unlimited liability for all debts and obligations of a limited partnership with a share capital (société en commandité par actions) or similar corporate structures as well as manager of such companies.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial activities which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the manager or board of managers. If the manager or board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the communication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each.

**Art. 6. Amendment of the capital.** The share capital may be amended at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, with approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholder(s) shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by him (them).

**Art. 7. Shares.** Each share is entitled to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

**Art. 8. Transfer of shares.** If the Company is composed of a sole shareholder, the latter may freely transfer its shares.

The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Neither creditors, nor assigns may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The bankruptcy, insolvency or any similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 10. Management.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their number and their term, and they will hold office until their successors are appointed. They are re-eligible, but they may be dismissed freely at any time and without specific cause by a resolution of the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11. Meetings of the board of managers.** In case of several managers, they will form a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers and at general meetings of shareholders, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, e-mail, or any other similar means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers, or if all the managers are present or represented and declare having due knowledge of the agenda of the meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call, videoconference, or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if the majority but at least two of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes, but at least two, of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 12. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board of managers, or by any two managers or by any other person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13. Powers of the board of managers.** The Board of managers is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, are in the competence of the board of managers.

**Art. 14. Delegation of powers.** The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signature or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

**Art. 16. General meeting of shareholders or resolutions of the sole shareholder.** Each shareholder may participate in the collective decisions, irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or, in case there are less than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 17. Decisions.** The decisions, of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders are documented in writing and recorded in a register. The votes of the shareholders and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January of each year and shall terminate on the 31st December of the same year.

**Art. 19. Balance sheet.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the assets and liabilities of the Company. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the sole shareholder or by a general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 20. Allocation of profits.** Five per cent (5 %) of the net profit are set aside for the establishment of the legal reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, notwithstanding the power of the board of managers to distribute interim dividends within the limits permissible under law.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22. Amendments to the Articles of Incorporation.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 23. General provisions.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

**Art. 24. Language.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Subscription and Payment*

All of the five hundred (500) shares are subscribed by IMC Group Limited, prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of the twelve thousand and five hundred (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate.

#### *Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31 December 2009.

#### *Evaluation*

For the purpose of registration, the share capital is valued at twelve thousand and five hundred euros (EUR 12,500.-).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

#### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company, is fixed at L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
2. The sole partner resolves to set the number of managers at two and to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:
  - Mr Christopher Richard JAMES, Finance Director, born on 16 January 1959 in Beaconsfield (United Kingdom), residing at Flat 3, 26 Draycott Place, UK-SW3 2SB London, is appointed as technical manager.
  - Mr François GEORGES, chartered accountant, born on the 20th of March 1967 at Luxembourg, residing professionally at 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, is appointed as administrative manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IMC Group Limited, Société de droit de l'Isle de Man, immatriculée au Companies Act 2006 sous le numéro 002728v, ayant son siège social au 19 Peel Road, Douglas, Isle of Man, IM1 4LS, représentée par M. Christopher Richard JAMES, Directeur Financier,,

ici représentée par Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres le 11 juin 2009.

La procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Digital Stores (AT) S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de lancer et d'opérer un commerce online, de vendre des téléchargements de musique et des CD, des tickets et des objets de collection musicaux.

L'objet de la Société est aussi la gestion de la distribution du contenu digital aussi bien par satellite que par d'autres moyens de communication électronique, ainsi que de créer des programmes informatiques de vente par internet aussi bien pour les clients de la Société que pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut aussi agir comme associé commandité avec responsabilité illimitée pour toutes les dettes et obligations dans une société en commandite par actions ou toute sorte de société commerciale comparable et être gérant de telles sociétés.

La Société peut réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg. La Société peut ouvrir des agences ou succursales soit dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du gérant ou du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance ou le gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social au moins. L'(les) associé(s) existant(s) a (ont) un droit de souscription préférentiel, proportionnellement à la partie du capital qui représente ses (leurs) parts sociales.

**Art. 7. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

**Art. 8. Transfert de parts.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Les créanciers ou ayants-droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Faillite ou déconfiture d'un associé.** La faillite ou déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou l'un quelconque des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, lesquels fixeront leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués librement à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 11. Réunions du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance. Le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance et les assemblées générales des associés; en son absence les associés ou le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance, ni si tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion et qu'ils déclarent avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité mais au moins deux des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, mais à un minimum de deux, des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants ou par toute autre personne dûment nommée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil de gérance.** Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges (à l'exception des pouvoirs qui sont expressément réservés par la loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas) pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi expressément à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, sont de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y-compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature de deux quelconques gérants ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Décisions de l'associé unique ou des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 17. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre. Les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de la même année.

**Art. 19. Bilan.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, de l'assemblée générale des associés.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés selon le cas.

**Art. 20. Répartition des bénéfices.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, sans préjudice du pouvoir du conseil de gérance de payer des acomptes sur dividendes dans les limites permises par la loi.

**Art. 21. Dissolution, liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement aux nombre de parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 22. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des associés décidant selon les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 23. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Art. 24. Langue.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Souscription et Libération*

L'intégralité des cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par IMC Group Limited, prénommée.

Les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné par un certificat bancaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Résolutions*

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à deux et de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Monsieur Christopher Richard JAMES, Directeur Financier, né le 16 janvier 1959 à Beaconsfield (Royaume-Uni), demeurant à Flat 3, 26 Draycott Place, UK-SW3 2SB Londres, est nommé comme gérant technique.

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, est nommé comme gérant administratif.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: François Georges, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009, LAC/2009/24044. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090674/9127/390.

(090108277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**LSF6 Evergreen Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LSF6 Lux Investments III S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.856.

In the year two thousand and nine, on the second of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B91 796, represented by Mr Philippe Detournay, here represented by Ms Josiane Meissener, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 26 June 2009,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) LSF6 Lux Investments III S.à r.l., (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B140.856, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated on 1 August 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2119 on 2 September 2008, and that has not been amended since.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to change the name of the Company to "LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l."; and

2. Amendment of article 4 of the articles of association of the Company to reflect such change of name.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from LSF6 Lux Investments III S.à r.l. to LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l..

*Second resolution*

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the articles of association of the Company to reflect such name change so that article 4 shall henceforth be read as follows in its English version:

" **Art. 4.** The Company will have the name of "LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil neuf, le deux juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay, ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 26 juin 2009,

(l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois LSF6 Lux Investments III S.à r.l. (la Société), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B140.856, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, à L-2557 Luxembourg, constituée le 1 août 2008 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, GrandDuché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n°2119 du 2 septembre 2008, et non modifié depuis cette date.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1. Décision de procéder au changement de nom de la Société en LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l.; et
  2. Décision de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom de la Société;
- Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société de LSF6 Lux Investments III S.à r.l. en LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l..

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessus, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **Art. 4.** La société est dénommée "LSF6 Evergreen Holdings S.à r.l."

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence de la présente augmentation de capital, sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistrée à Luxembourg Actes Civils, le 6 juillet 2009. Relation: LAC/2009/26333. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009090651/5770/96.

(090108164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Cegedel-Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 44.683.

In the year two thousand and nine, the first of July,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 44.683, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 2 August 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16 October 1993, number 483. The articles of incorporation have been amended for the last time on 25 April 2001, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 21 November 2001, number 1045 ("CEGEDEL-PARTICIPATIONS").

The meeting was opened at 12:00, with Mr Etienne Schneider, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Peter Hamacher, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by SOTEG S.A. of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of one million eight hundred sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 1,816,196), out of which one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for seventy-two thousand (72,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 16,196) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of two million eighty thousand (2,080,000) shares representing the whole corporate capital, two million eighty thousand (2,080,000) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by SOTEG S.A. of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, in accordance with the Contribution Plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the contribution plan dated as of 20 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 May 2009, number 1088 and pursuant to which SOTEG S.A. contributes without dissolution its Sales Activities (as such term is defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS (the "Contribution Plan");

- the annual accounts of the last three financial years of CEGEDEL-PARTICIPATIONS and of SOTEG S.A.;

- the management reports;

- the auditor reports;

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law, the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL-PARTICIPATIONS at least one month prior to this general meeting;

A certificate confirming that the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of CEGEDEL-PARTICIPATIONS at least on month prior to this general meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from the date of the present deed and under the conditions provided in the Contribution Plan all rights and obligations towards third parties in relation to the Sales Activities will be taken over by CEGEDEL-PARTICIPATIONS and CEGEDEL-PARTICIPATIONS will assume all the liabilities and payment obligations of the Sales Activities as its own. However, as the effective date of the contribution from an accounting and tax point of view is 1 January 2009, only those claims and debts of SOTEG, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 1 January 2009 or a later date are transferred by SOTEG to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, while those claims and debts of SOTEG, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 31 December 2008 or an earlier date are not transferred to CEGEDEL-PARTICIPATIONS and remain with SOTEG;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that such contribution of branch of activities has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that such contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS in accordance with article 308bis-3 of said Law.

#### *First resolution*

The general meeting resolved to approve the contribution of the Sales Activities as outlined above and the related Contribution Plan.

This resolution was adopted by 2,080,000 (two million eighty thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

2. Approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of one million eight hundred sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 1,816,196), out of which one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for seventy-two thousand (72,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 16,196) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS

#### *Second resolution*

THEREAFTER, the general meeting resolved on the approval and acceptance of the contribution price of an aggregate amount of one million eight hundred sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 1,816,196), out of which one million eight hundred thousand euro (EUR 1,800,000) shall be allocated to the share capital of CEGEDEL-PARTICIPATIONS in exchange for seventy-two thousand (72,000) newly issued shares of CEGEDEL-PARTICIPATIONS, and sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 16,196) shall be allocated to the share premium of CEGEDEL-PARTICIPATIONS.

All the seventy-two thousand (72,000) new shares are subscribed and entirely paid up by SOTEG S.A., aforementioned, here represented by Mr. Michel Schaus, prenamed,  
by virtue of a proxy given on 29 June 2009, in Luxembourg,  
in exchange for the contribution in kind by SOTEG S.A. consisting of the Sales Activities with all of its related activities and particularly all the assets and liabilities related to such activities.

The entire contribution in kind is valued at one million eight hundred sixteen thousand one hundred ninety-six euro (EUR 1,816,196);

The minimum value of the contribution has been confirmed by a report from Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771 independent auditor (réviseur d'entreprises), in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Law;

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 72,000 new shares with a nominal value of EUR 25 each (total EUR 1,800,000), to be issued with total related share premium of EUR 16,196, hence total consideration amounting to EUR 1,816,196."

As a consequence, article 5, paragraph 1 of the articles of incorporation of CEGEDEL-PARTICIPATIONS shall now read as follows:

"Le capital social est fixé à cinquante-trois millions huit cents euros (EUR 53,800,000) représenté par deux millions cent cinquante-deux mille (2,152,000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

This resolution was adopted by 2,080,000 (two million eighty thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

Whereof this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.683, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 16 octobre 1993, numéro 483. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 25 avril 2001, suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2001, numéro 1045 (ci-après "CEGEDEL-PARTICIPATIONS").

L'assemblée a été ouverte à 12:00, sous la présidence de Monsieur Etienne Schneider, résidant à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Peter Hamacher, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation de l'apport de SOTEG S.A. de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Approbation et acceptation du prix d'apport d'un montant total d'un million huit cent seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.816.196), dont un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de soixante-douze mille (72.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 16.196) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) actions représentant l'intégralité du capital social, deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

1. Approbation de l'apport par SOTEG S.A. de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet d'apport établi en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 mai 2009, numéro 1088 et selon lequel SOTEG S.A. apporte, sans dissolution, ses Activités de Vente (comme ce terme y est défini) et en particulier tous les actifs et passifs liés à ces activités à CEGEDEL-PARTICIPATIONS (le "Projet d'Apport");

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de CEGEDEL-PARTICIPATIONS et de SOTEG S.A.;
- les rapports des organes de gestion;
- les rapports d'un expert indépendant;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS au moins un mois avant cette assemblée générale;

Un certificat confirmant que les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS au moins un mois avant cette assemblée générale restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé qu'à compter de la date du présent acte et sous les mêmes conditions prévues dans le Projet d'Apport, tous droits et obligations relatifs aux Activités de Vente vis-à-vis de tiers seront pris en charge par CEGEDEL-PARTICIPATIONS qui assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement des Activités de Vente. Cependant, étant donné que la date de prise d'effet de l'apport d'un point de vue comptable et fiscal (cf. section d ci-dessous) est le 1<sup>er</sup> janvier 2009, seules les créances et dettes de SOTEG devenues exigibles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou à une date ultérieure en relation avec les Activités de Vente seront transmises de SOTEG à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, alors que les créances et dettes de SOTEG en relation avec les Activités de Vente qui sont devenues exigibles au 31 décembre 2008 ou à une date antérieure ne seront pas transmises à CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seront retenues par SOTEG;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cet apport a été soumis aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que cet apport engendra l'apport de plein droit de tous les actifs et les passifs qui se rattachent à la branche d'activités, à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, conformément à l'article 308bis-3 de la Loi.

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé d'approuver l'apport des Activités de Vente comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet d'Apport y afférent.

Cette résolution a été adoptée par deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

2. Approbation et acceptation du prix d'apport d'un montant total d'un million huit cent seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.816.196), dont un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de soixante-douze mille (72.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 16.196) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS

#### *Deuxième résolution*

PAR LA SUITE, l'assemblée générale a décidé d'approuver et d'accepter le prix d'apport d'un montant total d'un million huit cent seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.816.196), dont un million huit cent mille euros (EUR 1.800.000) sont attribués au capital social de CEGEDEL-PARTICIPATIONS en contrepartie de soixante-douze mille (72.000) actions nouvellement émises de CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 16.196) sont attribués à la prime d'émission de CEGEDEL-PARTICIPATIONS.

Toutes les soixante-douze mille (72.000) nouvelles actions sont souscrites et entièrement libérées par SOTEG S.A., précité,

ici représentée par Monsieur Michel Schaus, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2009, à Luxembourg,

en échange de l'apport en nature de SOTEG S.A. de ses Activités de Vente et de toutes les activités y afférentes et en particulier tous les actifs et passifs en relation avec ces activités.

L'entière valeur de l'apport en nature est évalué à un million huit cent seize mille cent quatre-vingt-seize euros (EUR 1.816.196);

La valeur minimale de l'apport a été confirmée par un rapport d'Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47.771, indépendant auditor (réviseur d'entreprises), conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la Loi.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 72,000 new shares with a nominal value of EUR 25 each (total EUR 1,800,000), to be issued with total related share premium of EUR 16,196, hence total consideration amounting to EUR 1,816,196."

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des statuts des CEGEDEL-PARTICIPATIONS aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à cinquante-trois millions huit cents euros (EUR 53,800,000) représenté par deux millions cent cinquante-deux mille (2,152,000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

Cette résolution a été adoptée par deux millions quatre-vingt mille (2.080.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, P. HAMACHER, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC / 2009 /27271. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009091362/7241/232.

(090109141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Soteg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

In the year two thousand and nine, the first of July,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SOTEG S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2449 Luxembourg, 19, boulevard Royal, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 11.723, incorporated pursuant to a deed of Maître Roger Wurth, notary at the time residing in Luxembourg-Eich, on 5 February 1974, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 6 April 1974, number 76. The articles of incorporation have been amended for the last time on 23 January 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 25 March 2009, number 641 ("SOTEG").

The meeting was opened at 11:45, with Mr Marco Hoffmann, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Michel Schaus, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by SOTEG of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., in accordance with the Contribution Plan, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of nine hundred two thousand five hundred (902,500) shares representing the whole corporate capital, eight hundred forty-four thousand five hundred (844,500) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing more than fifty percent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Approval of the contribution (apport de branche d'activités) by SOTEG of its Sales Activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., in accordance with the Contribution Plan published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

WHEREAS, the general meeting had due knowledge of:

- the contribution plan dated as of 20 May 2009, as it has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 30 May 2009, number 1088 and pursuant to which SOTEG S.A. contributes without dissolution, its Sales Activities (as such term is defined therein), and particularly all the assets and liabilities related to such activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A. (the "Contribution Plan");

- the annual accounts of the last three financial years of SOTEG and CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A.;

- the management reports;

- the auditor reports;

WHEREAS, the general meeting confirmed that in accordance with article 295 of the Law, the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of SOTEG at least on month prior to this general meeting;

A certificate confirming that the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of SOTEG at least on month prior to this general meeting will remain attached to the present deed to be filed at the same time;

WHEREAS, the general meeting confirmed that from the date of the present deed and under the conditions provided in the Contribution Plan all rights and obligations towards third parties in relation to the Sales Activities will be taken over by CEGEDEL-PARTICIPATIONS and CEGEDEL-PARTICIPATIONS will assume all the liabilities and payment obligations of the Sales Activities as its own. However, as the effective date of the contribution from an accounting and tax point of view is 1 January 2009, only those claims and debts of SOTEG, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 1 January 2009 or a later date are transferred by SOTEG to CEGEDEL-PARTICIPATIONS, while those claims and debts of SOTEG, in relation to the Sales Activities being transferred, which have become due on 31 December 2008 or an earlier date are not transferred to CEGEDEL-PARTICIPATIONS and remain with SOTEG;

WHEREAS, the general meeting further confirmed that such contribution of branch of activities is submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that such contribution will therefore lead to the contribution ipso jure of all the assets and liabilities related to the branch of activities to CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A. in accordance with article 308bis-3 of said Law;

#### *Resolution*

The general meeting resolved to approve the contribution of the Sales Activities as outlined above and the related Contribution Plan.

This resolution was adopted by 844,500 (eight hundred forty-four thousand five hundred) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

Whereof this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOTEG S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 19, boulevard Royal, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 11.723, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Wurth, alors notaire à Luxembourg-Eich, en date du 5 février 1974, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, en date du 6 avril 1974, numéro 76. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 janvier 2009 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 mars 2009, numéro 641 (ci-après "SOTEG").

L'assemblée a été ouverte à 11: 45, sous la présidence de Monsieur Marco Hoffmann, résidant à Luxembourg, lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Michel Schaus, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Approbation de l'apport par SOTEG de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur neuf cent deux mille cinq cents (902.500) actions représentant l'intégralité du capital social, huit cent quarante-quatre mille cinq cents (844.500) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquée par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant plus que la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter la résolution suivante:

Approbation de l'apport par SOTEG de ses Activités de Vente à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., conformément au Projet d'Apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a eu dûment connaissance:

- du projet d'apport établi en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association du 30 mai 2009, numéro 1088 et selon lequel SOTEG apporte, sans dissolution, ses Activités de Vente (comme ce terme y est défini) et en particulier tous les actifs et passifs liés à ces activités à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A. (le "Projet d'Apport");

- les comptes annuels des trois derniers exercices sociaux de SOTEG et de CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A.;

- les rapports des organes de gestion;

- les rapports d'un expert indépendant;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé que, conformément à l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de SOTEG au moins un mois avant cette assemblée générale;

Un certificat confirmant que les documents énumérés ci-dessus étaient à la disposition des actionnaires au siège social de SOTEG au moins un mois avant cette assemblée générale restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé qu'à compter de la date du présent acte et sous les mêmes conditions prévues dans le Projet d'Apport, tous droits et obligations relatifs aux Activités de Vente vis-à-vis de tiers seront pris en charge par CEGEDEL-PARTICIPATIONS qui assumera comme ses dettes propres toutes les dettes et obligations de paiement des Activités de Vente. Cependant, étant donné que la date de prise d'effet de l'apport d'un point de vue comptable et fiscal (cf. section d ci-dessous) est le 1<sup>er</sup> janvier 2009, seules les créances et dettes de SOTEG devenues exigibles au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ou à une date ultérieure en relation avec les Activités de Vente seront transmises de SOTEG à CEGEDEL-PARTICIPATIONS, alors que les créances et dettes de SOTEG en relation avec les Activités de Vente qui sont devenues exigibles au 31 décembre 2008 ou à une date antérieure ne seront pas transmises à CEGEDEL-PARTICIPATIONS et seront retenues par SOTEG;

ATTENDU QUE, l'assemblée générale a confirmé ensuite que cet apport est soumis aux dispositions des articles 285 à 308, à l'exception de l'article 303 de la Loi et que cet apport engendra l'apport de plein droit de tous les actifs et les passifs qui se rattachent à la branche d'activités, à CEGEDEL-PARTICIPATIONS S.A., conformément à l'article 308bis-3 de la Loi.

*Résolution*

L'assemblée générale a décidé d'approuver l'apport des Activités de Vente comme indiqué ci-dessus ainsi que le Projet d'Apport y afférent.

Cette résolution a été adoptée par 844.500 (huit cent quarante-quatre mille cinq cents) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. HOFFMANN, M. SCHAUS, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC / 2009 /27270. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009091389/7241/154.

(090109063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Interneptune S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Interneptune Holding).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.602.

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNEPTUNE HOLDING", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 18.602, constituée suivant acte notarié en date du 20 août 1981, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 250 du 23 novembre 1983 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 9 novembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 739 du 15 mai 2002.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures sous la présidence de Monsieur Serge Cammaert, directeur de banque, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, qui désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Fasbender, retraité, demeurant à L-1421 Luxembourg, 6, rue des Dormans.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale en INTERNEPTUNE S.A., SPF.

2. Modification de l'article 2 des statuts de la société concernant son objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

3. Refonte complète des statuts de la société.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société en INTERNEPTUNE S.A., SPF.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide de soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial et de modifier en conséquence l'article 2 actuel des statuts de la société concernant son objet social pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.»

*Troisième résolution:*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts de la société pour leur donner désormais la teneur suivante:

**«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «INTERNEPTUNE S.A., SPF».

La société sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (Loi SPF).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (87.500) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé « usufruitier » et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé « nu-propriétaire ».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-proprétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-proprété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

\* Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété,

\* Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-proprétaire,
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par lettre, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par résolutions circulaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de communication sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits ayant le même contenu.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 10.** La société se trouve valablement engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du ou des délégués du conseil et ce dans les limites de la gestion journalière ou par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et les rémunérations du ou des liquidateurs.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le ou les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leurs participations dans le capital social.

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. CAMMAERT, F. STOLZ-PAGE, G. FASBENDER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2009. LAC / 2009 /22583. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 10 juillet.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009090647/7241/177.

(090107910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

### **Gewerkschaftsheim - Maison du Peuple, Société Coopérative.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 8.792.

#### *Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 juin 2009*

L'assemblée générale ordinaire de GEWERKSCHAFTSHEIM MAISON DU PEUPLE a pris ce jour, à l'unanimité, la décision suivante:

Ont été renommés pour la durée de deux ans au sein du conseil d'administration:

- Président: Monsieur CASTEGNARO John, demeurant à L-3736 RUMELANGE, 25, rue St. Joseph.
- Vice président: Madame SANNIPOLI Marie Thérèse, demeurant à L-3940 MONDERCANGE, 15A rue de Pontpierre
- Vice président: Monsieur KASS Erny, demeurant à L-4553 NIEDERKORN, 37, rue Fr. Erpelding
- Secrétaire: Monsieur PIZZAFERRI René, demeurant à L-3927 MONDERCANGE, 87, Grand-Rue.
- Caissier: Monsieur ROELTGEN André, demeurant à L-4136 ESCH-SUR-ALZETTE, 31, rue Hofferlin.

#### *Membres:*

- Monsieur CASTEGNARO Mario, demeurant à L-4569 OBERKORN, 6, rue Jean Gallion.
- Monsieur BAUSCH Eugène, demeurant à L-3728 RUMELANGE, 30, Cité Hierzesprong.
- Monsieur REDING Jean-Claude, demeurant à L-1880 LUXEMBOURG, 120 rue Pierre Krier.
- Monsieur REGENWETTER Jean, demeurant à L-3940 MONDERCANGE, 55, rue de Pontpierre.

Ont été renommés commissaire pour la durée de deux ans:

- Monsieur BINSFELD Romain, demeurant à L-3473 DUDELANGE, 36, rue Foxenhiel.
- Monsieur BEREND Roger, demeurant à L-3598 DUDELANGE, 7, rue de Zouftgen.
- Monsieur DETAILLE Marcel, demeurant à L-3728 RUMELANGE, 85, Cité Hierzesprong.
- Monsieur HIRTZ Albert, demeurant à L-3432 DUDELANGE, 5, rue des Gaulois.
- Monsieur RACKE Robert, demeurant à L-4880 LAMADELAINE, 67, rue des Prés.

Itzig, le 16 juillet 2009.

Pour extrait conforme et sincère  
FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2009090167/31.

(090107502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Faba S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.559.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NABAK AB, a company having its registered office at Skärviksvägen 14, SE- 182 61 Djursholm, Sweden, registration number "org.nummer 556781-0980" (the "Principal"),

here represented by Mr Jos HEMMER, employee, residing professionally in Luxembourg (the "Proxy"),

by virtue of a proxy under private seal given on June 16th, 2009,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Principal, represented as foresaid, declared and requested the notary to act the following:

I. FABA S.A. (the "Company"), having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 66.559, has been incorporated by deed of Maître Marthe Thyges-Walch, then notary residing in Luxembourg on October 6th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 904 on December 15th, 1998.

II. The subscribed capital of the Company is presently thirty thousand nine hundred eighty-six Euros sixty-nine cents (30,986.69 EUR) divided into one thousand two hundred and fifty (1250) shares with no par value, all subscribed and fully paid up;

III. The Principal declares that he has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company;

IV. The Principal has acquired all shares of the Company referred to above and, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company;

V. The Principal, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution;

VI. The Principal gives discharge to all directors and to the auditor of the Company in respect of their mandate up to this date;

VII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled;

VIII. The Principal declares that the Company is hereby liquidated and that the liquidation is closed;

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at L-1734 Luxembourg; 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed together with the undersigned notary.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NABAK AB, une société ayant son siège social à Skärviksvägen 14, SE-182 61 Djursholm, Suède, numéro de registre «org.nummer 556781-0980», (le «Mandant»,

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg (le «Mandataire»),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 16 juin 2009, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandant, représenté comme ci-avant, a déclaré et a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. FABA S.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 66.559 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 904 du 15 décembre 1998.

II. Le capital social émis de la Société est actuellement de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1250) actions sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société ont été réglées et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui comprend et parle l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une traduction en langue française et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Leclerc, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2009, LAC/2009/24661. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090734/9127/83.

(090108475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

### **Cegedel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 91.753.

In the year two thousand and nine, the first of July,  
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of CEGEDEL INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 91.753, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 23 January 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 19 March 2003, number 296. The articles of incorporation have been amended for the last time on 23 December 2003, pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 11 February 2004, number 170 ("CEGEDEL INTERNATIONAL").

The meeting was opened at 11.30, with Mr Etienne Schneider, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Peter Hamacher, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Carsten Opitz, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Reduction of the share capital of CEGEDEL INTERNATIONAL by an amount of twenty-nine million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 29,969,000) in order to bring it from its current amount of thirty million euro (EUR 30,000,000) to an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) through the cancellation of one million one hundred ninety-eight thousand seven hundred sixty (1,198,760) ordinary shares held by CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), a société anonyme, having its registered office at L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 4513;

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of CEGEDEL INTERNATIONAL;

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That out of one million two hundred thousand (1,200,000) shares representing the whole corporate capital, one million two hundred thousand (1,200,000) shares are present or represented at the present meeting which had been convened by registered mail sent to all the shareholders of the Company on 22 June 2009.

IV. That the present meeting, representing the entire corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to reduce the share capital of CEGEDEL INTERNATIONAL by an amount of twenty-nine million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 29,969,000) in order to bring it from its current amount of thirty million euro (EUR 30,000,000) to an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) through the cancellation of one million one hundred ninety-eight thousand seven hundred sixty (1,198,760) ordinary shares held by CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) ("CEGEDEL"), aforementioned.

As a result, the share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is represented by thousand two hundred forty (1,240) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, which are entirely held by CEGEDEL, aforementioned.

Further to such capital reduction, the members resolve that the amount of twenty-nine million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 29,969,000) resulting from the reduction of the share capital shall be reimbursed to CEGEDEL, aforementioned.

This share capital reduction is made in accordance with article 69 of the law of 10<sup>th</sup> August 1915, as amended, which applies to commercial companies.

This resolution was adopted by 1,200,000 (one million two hundred thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of CEGEDEL INTERNATIONAL, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

This resolution was adopted by 1,200,000 (one million two hundred thousand) votes in favour, zero (0) votes against and zero (0) abstentions.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with the notary this deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le premier jour du mois de juillet,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CEGEDEL INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.753, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire à Luxembourg, en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 mars 2003, numéro 296. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 23 décembre 2003 suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 février 2004, numéro 170 (ci-après "CEGEDEL INTERNATIONAL").

L'assemblée a été ouverte à 11:30, sous la présidence de Monsieur Etienne Schneider, résidant à Luxembourg; lequel a désigné comme secrétaire Monsieur Peter Hamacher, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Carsten Opitz, résidant à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de CEGEDEL INTERNATIONAL d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000) pour réduire son montant actuel de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) par l'annulation d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante (1.198.760) actions ordinaires, détenues par CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg), une société anonyme, ayant son siège social à L-2089 Strassen, 2, rue Thomas Edison, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 4.513;

2. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts de CEGEDEL INTERNATIONAL;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que sur un million deux cent mille (1.200.000) actions représentant l'intégralité du capital social, un million deux cent mille (1.200.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée convoquées par lettre recommandée envoyée à tous les actionnaires en date du 22 juin 2009.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale a demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de réduire le capital social de CEGEDEL INTERNATIONAL d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000) pour le réduire de son montant actuel de trente millions d'euros (EUR 30.000.000) à un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) par l'annulation d'un million cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent soixante (1.198.760) actions ordinaires, détenues par CEGEDEL société anonyme (Compagnie Grand-Ducale d'Electricité du Luxembourg) ("CEGEDEL"), susmentionnée.

Par conséquent, le capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000) est représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, lesquelles sont détenues par CEGEDEL, susmentionnée.

Suite à la réduction de capital, l'assemblée générale a décidé que le montant résultant de la réduction du capital social d'un montant de vingt-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 29.969.000) sera remboursé à CEGEDEL, susmentionnée.

Cette réduction de capital est faite en conformité avec les dispositions de l'article 69 de loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Cette résolution a été adoptée par un million deux cent mille (1.200.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de CE-GEDEL INTERNATIONAL, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par mille deux cent (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi."

Cette résolution a été adoptée par un million deux cent mille (1.200.000) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstentions

L'ordre du jour étant épuisé, les débats sont clos.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg, Domaine Schlassgoart, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. SCHNEIDER, P. HAMACHER, C. OPITZ et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 09 juillet 2009. LAC / 2009 /27269. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009091364/7241/155.

(090109100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2009.

**Hanora S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.740.

Le Bilan au 30 juin 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009089810/10.

(090106975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**Marlow Investments, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 123.745.

In the year two thousand and seven,  
on the fifteenth day of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

"Fellstone Limited", a private limited company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at Augustine House, 6A Austin Friars, London EC2A 2HA, United Kingdom,

here represented by Me Pierre Feltgen, lawyer, with professional address at 12-14 Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom).

Said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, is the sole shareholder of a public limited liability company (société anonyme) established in 12-14 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, under the name "MARLOW INVESTMENTS", registered with the Trade and Company Register under the number B 123.745 (hereafter referred to as

the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed on December 29, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n°775 of Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to create two (2) classes of shares, class A shares and class B shares and to divide the share capital of the Company consisting of five hundred (500) shares with a par value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each, into:

four hundred and fifty (450) class A shares, with a par value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each, and fifty (50) class B shares, with a par value of fifty British Pounds (GBP 50.-) each.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution the sole shareholder resolves to amend Article 5 of the articles of incorporation of the company as follows:

" **5. Capital.** The subscribed capital is set at twenty-five thousand Pounds Sterling (GBP 25.000.-), divided into four hundred and fifty (450) class A shares, with a par value of fifty Pounds Sterling (GBP 50) each, and fifty (50) class B shares, with a par value of fifty Pounds Sterling (GBP 50.-) each.

The A shares and the B shares shall carry the respective voting rights, rights to appoint and remove directors and be subject to the restrictions on transfer provided by the articles of incorporation or by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

The distribution of dividends will be made according to a shareholders' agreement."

*Third resolution*

The sole shareholder resolves to amend Article 10 of the articles of incorporation of the company as follows:

" **10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies in each category of Directors.

10.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast in each category of Directors. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire).

10.7 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors."

*Fourth resolution*

The sole shareholder resolves to suppress article 15.5 of the articles of incorporation of the Company and to amend article 15 of the articles of incorporation as follows:

**15. Powers of the general meeting of shareholders.**

15.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

15.2 In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

15.5 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.6 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. Resolutions, to be adopted, must be carried by at least two thirds of the votes of the shareholders present or represented.

15.7 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement."

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to revoke Mr Pierre Feltgen as category B director of the Company.

It is decided to appoint as new category A director:

Mr Pierre Feltgen, lawyer, born in Luxembourg on October 27<sup>th</sup> 1966, with professional address at 12-14 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

His mandate will expire with the general meeting of the shareholders to be held in 2012.

It is decided to elect as new category B directors,:

a) Mr Bruno Bagnouls, director, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mrs Florence Gerardy, accountant, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The mandates of the new B directors will expire with the general meeting of the shareholders to be held in 2012.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept,

le quinze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Fellstone Limited», une société à responsabilité limitée, constituée et régie sous les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Augustine House, 6A Austin Friars, EC2A 2HA Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Maître Pierre Feltgen, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 12-14 Bd d'Avranches, L-1160 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Londres (Royaume-Uni).

Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société anonyme établie au 12-14 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, sous la dénomination de «MARLOW INVESTMENTS», inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.745, (ci-après «la Société»), constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 775 du 03 mai 2007.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de créer deux (2) classes d'actions, les actions de classe A et les actions de classe B et de subdiviser le capital social de la Société constitué de cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinquante Livres Sterling (GBP 50.-) chacune en:

quatre cent cinquante (450) actions de classe A, d'une valeur nominale de 50 Livres Sterling (GBP 50.-) chacune et en cinquante (50) actions de classe B, d'une valeur nominale de 50 Livres Sterling (GBP 50.-) chacune.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la précédente résolution, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **5. Capital.** Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille Livres Sterling (GBP 25.000.-), divisé en: quatre cent cinquante (450) actions de classe A, d'une valeur nominale de 50 Livres Sterling (GBP 50.-) chacune et en cinquante (50) actions de classe B, d'une valeur nominale de 50.- Livres Sterling (GBP 50.-) chacune.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de l'article 10 des statuts de la Société comme suit:

« **10. Conseil d'Administration.**

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres, pour chaque catégorie d'Administrateurs, est présente ou représentée.

10.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis par chaque catégorie d'Administrateurs. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire).

10.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs»

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 15.5 des statuts de la Société. L'article 15 aura la teneur suivante:

**15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.**

15.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.6 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Les résolutions sont adoptées avec au moins deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.7 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.»

*Cinquième résolution*

L'actionnaire unique décide de révoquer Monsieur Pierre FELTGEN comme administrateur de catégorie B.

Est nommé comme nouvel administrateur de catégorie A Monsieur Pierre FELTGEN juriste avec adresse professionnelle au 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg.

Le mandat du nouvel administrateur de catégorie A expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Sont nommés nouveaux administrateurs de catégorie B:

a) Monsieur Bruno Bagnouls, directeur, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) Madame Florence Gerardy, comptable, avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs de catégorie B expirera lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2012.

Dont acte, passé à Luxembourg les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. FELTGEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12666, Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins publication au Mémorial C Recueil des Associations.

Belvaux, le 15 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009090713/239/201.

(090108104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Profimolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.317.

1. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter du 20 mars 2009.

2. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs de catégorie B comme suit:

- Monsieur Carlo SCHLESSER, licencié en Sciences Economiques et Diplômé en Hautes Etudes Fiscales, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086).

Luxembourg, le 20 mars 2009.

Certifié conforme

Pour PROFIMOLUX

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009089834/19.

(090106986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

**KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of May,

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KC Cayman Limited, an exempted company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands, and registered with the Grand Cayman Islands Trade Register under number MC-201669,

here represented by Mr Cédric RATHS, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Bahrain, on May 20, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove has required the undersigned notary to state that KC Cayman Limited, prenamed is the sole partner of KC LUX S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 135.906, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on December 28, 2007, published on March 1, 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 524 and amended by deed of the Notary Joseph Elvinger, prenamed on January 8, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 1087 on May 2, 2008.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the accounting year start and end dates from "starts on the first of July and ends on the thirtieth of June" to "starts on the first of April and ends on the thirty-first of March", such that each accounting year shall start on first of April and shall end on thirty-first of March of each year.

As consequence of the above-mentioned resolution, the sole partner decides to shorten the current financial year with retroactive effect as at March 31, 2009. The new current accounting year having started on April 1, 2009 shall end on March 31, 2010.

*Second resolution*

As a consequence, the sole partner decides to amend article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of each year."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Paul Bettngen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KC CAYMAN LIMITED, une exempted company with limited liability constituée et existante sous le droit des Iles Caïman, avec siège social c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-1104, Iles Caïman, et immatriculée auprès du registre de commerce des Iles Caïman sous le numéro MC-201669,

ici représentée par Monsieur Cédric RATHS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bahrain, en date du 20 mai 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire soussigné de constater que KC CAYMAN LIMITED précitée est le seul associé de la société à responsabilité limitée KC LUX S.A.R.L., ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 135906, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 1<sup>er</sup> mars 2008 numéro 524 et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, précité en date du 8 janvier 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 2 mai 2008 numéro 1087.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de changer le début et la fin de l'année sociale de «commence le premier juillet et se termine le trente juin de chaque année» par «commence le premier avril et se termine le trente et un mars», de façon à avoir chaque année sociale débutant le 1<sup>er</sup> avril et se terminant le 31 mars de chaque année.

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique décide d'écourter l'exercice en cour avec effet rétroactif au 31 mars 2009. Le nouvel exercice actuel ayant débuté le 1<sup>er</sup> avril 2009 se terminera le 31 mars 2010.

*Seconde résolution*

L'associé unique décide afin de refléter ce qui précède, de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 17.** L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de chaque année."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 mai 2009, LAC / 2009 / 20747. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009090733/202/85.

(090108562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

**Electronics Shop Invests S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.936.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire",

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GEDAR S.A., ayant son siège social au 80 Broad Street, Monrovia, Libéria,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que la société anonyme ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 85936, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 778 du 23 mai 2002, et les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, prénommé, en date du 12 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1557 du 29 octobre 2002.

II. Que le capital social de la société anonyme ELECTRONICS SHOP INVESTS S.A., s'élève actuellement à EUR 150.000 (cent cinquante mille euros) représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 150 (cent cinquante euros) chacune, entièrement libérées.

III. Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

IV. Le Mandant est devenu propriétaire de l'ensemble des actions de la Société et, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société;

V. Le Mandant, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée ou est dûment provisionné, qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, qu'il s'engage à prendre, avant tout paiement à sa personne, à sa charge tout passif impayé pouvant éventuellement exister à charge de la Société, connu ou inconnu à ce jour, et reconnaît qu'il sera tenu de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution;

VI. Décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

VII. Il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société;

VIII. Le Mandant déclare que la Société est ainsi liquidée et que la liquidation est clôturée;

IX. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de FIGESTOR S.A..

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à huit cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Ponsard, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24060. Reçu soixante-quinze euros, 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009090670/9127/52.

(090108471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2009.

---

#### **Viennoise S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 30.877.

#### LIQUIDATION JUDICIAIRE

##### *Extrait*

Par jugement du 2 juillet 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- la société anonyme VIENNOISE SA. HOLDING., dont le siège social établi à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, a été dénoncé en date du 21 décembre 2004, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 30877

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge, et liquidateur Maître Emilie FISTER, avocat, demeurant 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 24 juillet 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Me Emilie FISTER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2009090118/23.

(090107572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

#### **Ariana Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 16.633.

Société anonyme constituée sous la dénomination de TRADE INVEST, suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 mars 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 154 du 10 juillet 1979. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 425 du 20 novembre 1990. Les statuts ont ensuite été modifiés, ainsi que la dénomination sociale qui a été changée en ARIANA HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 639 du 7 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

ARIANA HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2009089461/20.

(090106999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Domaine de la Couronne de Chêne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 94.008.

—  
*Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2009*

Les actionnaires de la société DOMAINE DE LA COURONNE DE CHENE S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Christoff DELLI ZOTTI, architecte diplômé, demeurant à Bettembourg
- Monsieur Walter BRUGNONI, employé privé, demeurant à Errouville (F)
- Monsieur Jean-Noël FERRY, employé privé, demeurant à Soleuvre

sont arrivés à leur terme en 2009, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de l'administrateur délégué:

- Monsieur Christoff DELLI ZOTTI, architecte diplômé, demeurant à Bettembourg

est arrivé à son terme en 2009, décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009089063/28.

(090106457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Société Financière du Midi SAH, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.751.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le mardi 30 juin 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2009 que:

Le mandat des Administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur les personnes suivantes:

- Madame Jeanette Zammit, administrateur de sociétés, demeurant à 7-\*0, Theomaria Court N° 2, Maisonnette N° 3\*, Alkinoou Street, 4046 Limassol, Cyprus,
- Madame Georghia Spitaliotou Karydis, administrateur de sociétés, demeurant à Dikomou, 38, Kato Lakatamia, P.C. 2323 Nicosia, Cyprus,
- Monsieur Modeste Blavier, administrateur de sociétés, demeurant à Vanlathen 27, B-7850 Enghien, Belgique.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- Monsieur Jason Christian Hercules domicilié Electra Court, Flat 33, 10 Amoundsen Street, Limassol, CY-3087 Cyprus.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
*Un Mandataire*

Référence de publication: 2009089153/26.

(090106055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

---

**Kippin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 98.469.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ  
*Administrateur*

Référence de publication: 2009089417/11.

(090107295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**TNK-BP Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 107.428.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

TNK-BP Finance S.A.  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009090120/13.

(090106914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**Arlington Special Situations Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 130.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009089774/11.

(090106892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---

**UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 103.341.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2009.

*Pour la société*  
*Un mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2009089673/13.

(090106718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

---